



ASSURANCE QUALITE 2022

OBJET: ATTESTATION NON OGM/ NON IONISATION

Madame, Monsieur,

Nous vous attestons par la présente que les *houblons biologiques* que nous commercialisons proviennent de matières premières non issues d'organismes génétiquement modifiés et non ionisés.

Nos produits sont en accord avec les règlements CE 834/2007 et CE 889/2008 ainsi que les règlements CE 1829/2003 et CE 1830/2003.

Nos matières premières sont issues de l'agriculture biologique et les cahiers des charges, sur lesquels les fournisseurs s'engagent, excluent l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés ou l'ionisation.

Pour faire valoir ce que de droit,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations,

Leïa ABITBOL,
Présidente,

57 Chemin du Devant - 71250 BUFFIERES
France
851 200 667 RCS Mâcon